

Prévention et financement du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

Au 31/12/2021, la région Centre-Val de Loire comptait 55 EPCI à compétence collecte sur son territoire ainsi que 7 EPCI interrégionaux (contre 65 EPCI au total au 31/12/2019).

Le SPGD peut mettre en place plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants, le premier étant les Plans Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA). En 2021, 39 % de la population est couverte (ou en cours de l'être) par un PLPDMA dans la région.

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de réduction des ordures ménagères à la source. En 2021, 73 % des EPCI ont indiqué dans l'enquête avoir promu le compostage, et il est estimé que 14 % de la population de la région avait une solution de compostage de proximité

(via composteurs individuels, de quartier ou en établissement). Environ 28 821 tonnes de biodéchets auraient été détournés grâce à la mise en place de composteurs.

Enfin, 16 % des EPCI ont indiqué avoir réalisé des actions de lutte contre les dépôts sauvages.

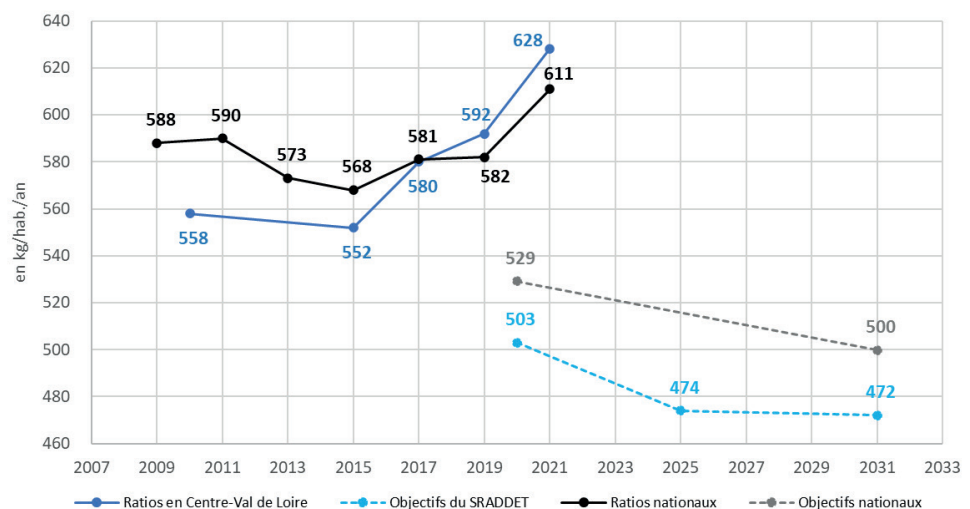
Enfin, 9 % de la population est concernée par un mode de tarification incitatif (TI). Celui-ci permet d'envisager une baisse des OMR de 41 % (chiffres ADEME) et une baisse des DMA dans 20 % des cas. L'objectif est la couverture de 37 % de la population par la TI en 2025 (LTECV1).



Les Déchets Ménagers et Assimilés

Chiffres-clés DMA 2021

En 2021, 1,611 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en région Centre-Val de Loire, soit une production de 628 kg par habitant sur l'année. La production de DMA par habitant a augmenté de 36 kg/hab. entre 2019 et 2021 (soit une évolution de 6,1 %).

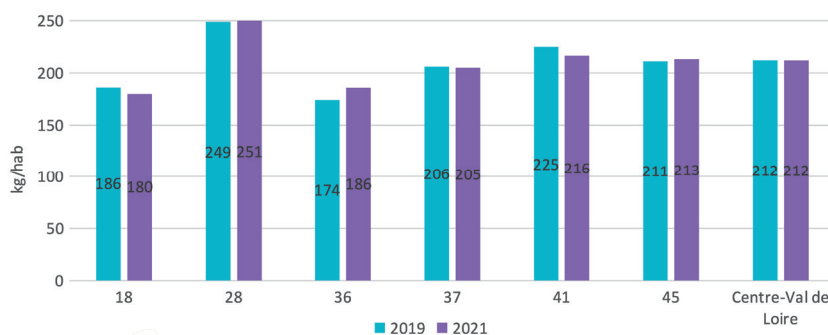


Évolution de la production de DMA en comparaison des objectifs de réduction des déchets



Les Ordures Ménagères Résiduelles

En 2021, 543 401 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en région Centre-Val de Loire. Le ratio d'OMr collectées par habitant en 2021 est de 212 kg/hab, comme en 2019. Près de 70 % des OMr produites par les collectivités de la région sont incinérées. Les 30 % restantes sont enfouies. Les tonnages d'OMr collectées en région Centre-Val de Loire ont majoritairement été traités par des installations situées en région (98 % des tonnages).



Ratio d'OMr collectées par habitant et par département en 2021

Les Collectes Séparées

Collecte des emballages et papiers

Au 31/12/2021, 18 EPCI comptant au total près de 984 000 habitants, avaient mis en place l'extension des consignes de tri sur leur territoire (contre 3 EPCI, pour 118 000 habitants au 31/12/2019), représentant 38 % de la population régionale.

En 2021, 140 132 tonnes d'emballages (hors verre) et papiers graphiques ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 132 221 tonnes en 2019). Le ratio d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés par habitant en 2021 est de 55 kg/hab (+3 kg versus 2019).

Le schéma de collecte principal est la collecte en multimatériaux (qui représente 70 % des tonnages collectés). Les tonnages d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés en région Centre-Val de Loire ont majoritairement été traités par des installations situées en région.

Le taux moyen de refus de tri est de 27,7 % en 2021, contre en 26,3 % en 2019.

Collecte du verre

En 2021, 91 332 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 88 670 tonnes en 2019). Le ratio d'emballages en verre collectés par habitant en 2021 est de 36 kg/hab.

Les tonnages d'emballages en verre collectés en région Centre-Val de Loire ont exclusivement été recyclés dans des installations situées hors région (90,4 % des tonnages).

Collecte des biodéchets

En 2021, 6 264 tonnes de biodéchets (ou déchets alimentaires, hors déchets verts) ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 1 518 en 2019). La collecte séparée des biodéchets a concerné en 2021 seulement 4 collectivités.

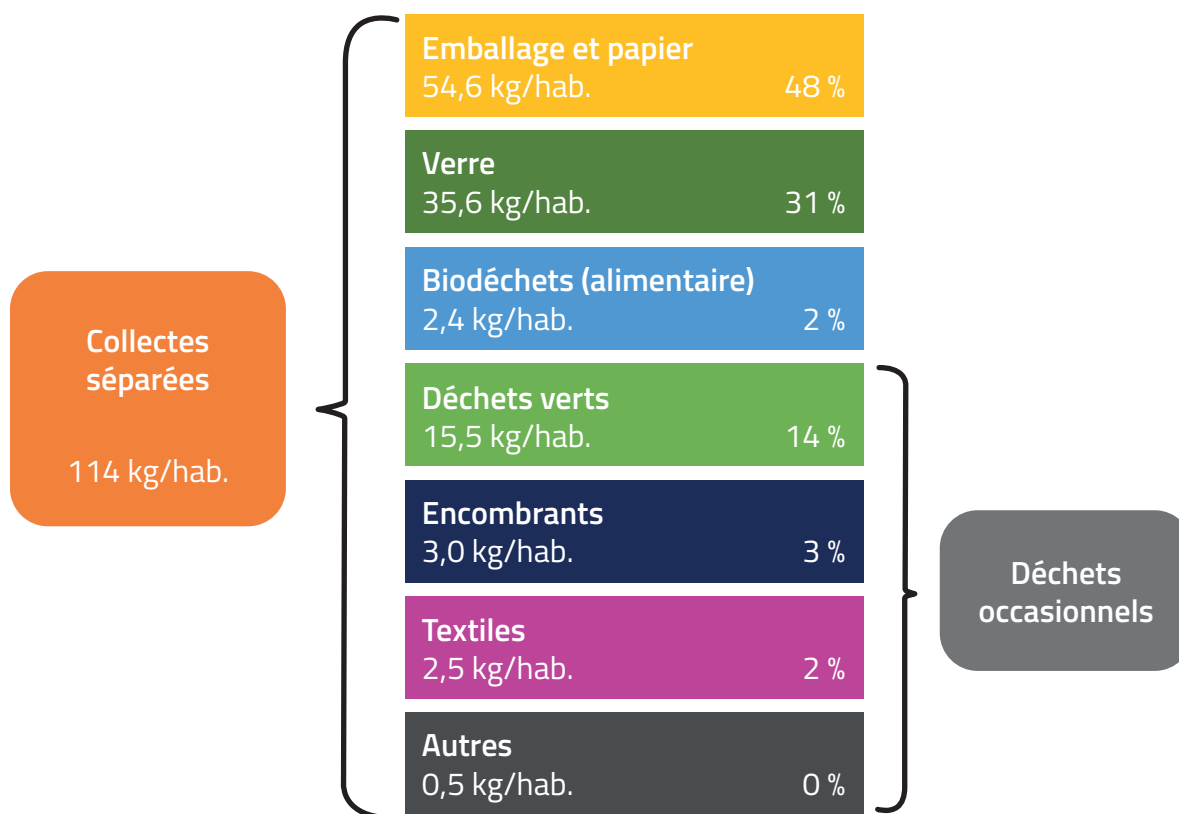
Collecte des déchets occasionnels (hors déchèterie)

Les collectes principales sont les déchets verts, les encombrants et les textiles. Ainsi, en 2021, 39 773 tonnes de déchets verts (36 453 tonnes en 2019), 7 651 tonnes d'encombrants (6 510 en 2019) et 6 354 tonnes de textiles ont été collectées hors déchèterie.

→ Les déchets occasionnels sont les DMA qui, de par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères. Ils sont principalement collectés en déchèterie, mais peuvent également faire l'objet de collectes séparées.



Bilan des collectes séparées



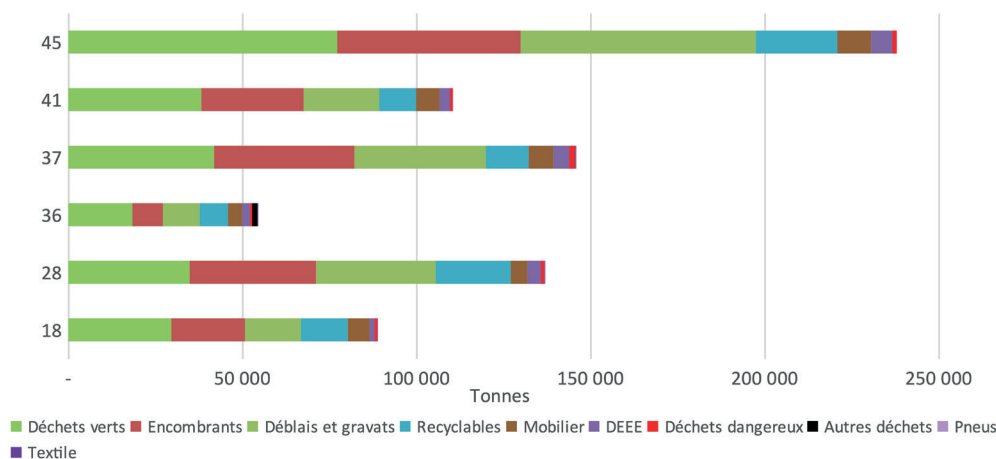
Répartition des ratios de collectes séparées pour 2021 en Centre-Val de Loire

2.4 Les déchets collectés en déchèterie

En 2021, 774 925 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en région Centre-Val de Loire (contre 709 798 tonnes en 2019), soit 302 kg/hab.

Les flux majoritaires, collectés en déchèterie, sont les déchets verts, les encombrants et les déblais et gravats. En effet, les apports de ces trois flux représentent 85 % du gisement collecté, soit 655 489 tonnes.

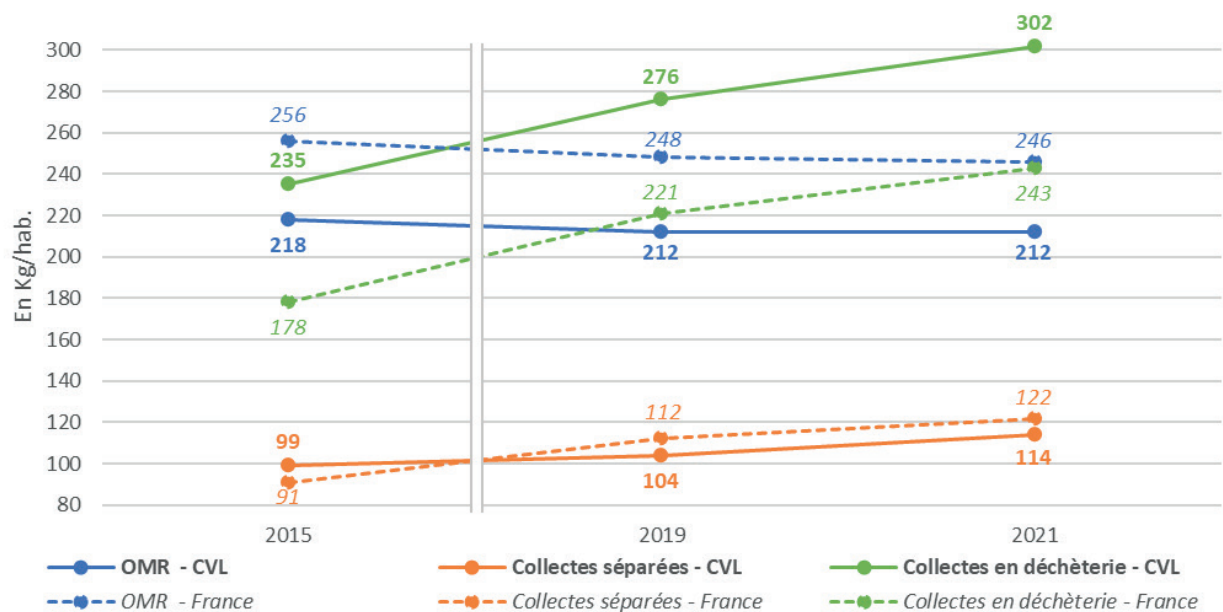
Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont majoritairement été orientés vers des solutions de traitement de la région en 2021. En effet, plus de 85 % du gisement collecté, soit 659 874 tonnes, a été envoyé vers des installations régionales.



Ventilation des typologies de déchets collectés en déchèterie par département



Bilan sur la production de DMA et conclusion



Évolution des ratios des catégories de DMA en comparaison avec les ratios nationaux

La forte augmentation des tonnages de DMA, notamment entre 2019 et 2021 s'explique par les apports en déchèterie. En effet, le ratio des emballages a peu augmenté (de 16 kg/hab. depuis 2015) et celui des OMR a peu diminué (de 6 kg/hab. depuis 2015). À l'inverse, les performances de collecte des déchets occasionnels en déchèterie ont augmenté de 67 kg/hab. par rapport à l'année 2015, dont 26 kg/hab. entre 2019 et 2021. Cet effet, constaté dans toutes les régions de France peut s'expliquer soit par un effet de déstockage après les confinements de 2020 liés à la COVID-19, soit

par une reprise de la consommation ou des deux conjugués. En tout état de cause, l'évolution de la production de déchets en région Centre-Val de Loire est à l'inverse des objectifs inscrits dans la loi et dans le SRADET.



Création et réalisation graphique : @agencecommunication / 13741-MEP

